



# COMMUNE DE WEMMEL

## Conseil communal Jeudi 27 février 2014

### Décisions

[www.wemmel.be](http://www.wemmel.be)

Application de l'article 252 du décret communal

**Présents :** **Raf De Visscher**, président du Conseil communal,  
**Walter Vansteenkiste**, bourgmestre,  
**Christine Lemmens, Marcel Van Langenhove, Bernard Carpriau, Monique Van der Straeten, Vincent Jonckheere**, échevins,  
**Christian Andries, Herman Vander Voorde, Didier Noltinx, Roger Mertens, Jacqueline Moreau, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Robert De Lille, Alain Stubbe, Thierry Mombeek, Koen Weemaes, Wies Herpol, Steve Goeman, Monique Froment, Veerle Haemers, Cynthia Kiss, Michèle Laemont**, conseillers,  
**Katrien De Taeye**, secrétaire communale.

**Excusé : Jan Verhasselt**

---

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

Un point supplémentaire est ajouté à l'ordre du jour :

- Règlement relatif à l'affichage électoral : est fixé à l'ordre du jour en urgence, sera traité au point 15 (approuvé À L'UNANIMITÉ).

### SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 30 janvier 2014 : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
2. Prise en connaissance de l'approbation des modifications budgétaires n° 3 au budget 2013 : le bourgmestre commente ce point : il en est pris connaissance.
3. Modification budgétaire au budget 2013 du CPAS : l'échevin Jonckheere commente ce point : il en est pris connaissance.
4. Approbation de la vente d'une bande de terrain Avenue Prince Baudouin : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
5. Accord tripartite Commune – CPAS – ASBL Pro Humanitate « Projet d'accord suite à la liquidation de l'ASBL Pro Humanitate » : approbation : Vincent Jonckheere et Koen

Weemaes quittent la séance et prennent place dans le public étant donné qu'ils sont les liquidateurs de l'ASBL Pro Humanitate. Le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

6. Approbation de la convention avec la société IPG pour l'ouverture d'un Centre de Contact dans le cadre de la gestion du plan d'urgence et de crise (adhésion à l'accord IBZ) : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
7. Lutte contre l'érosion au Rassel – Rue H. Verriest : location (en partie) d'une parcelle de terrain (Cad. A783p) : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
8. Avis concernant l'acquisition de la Chaussée Romaine par la Région flamande : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
9. Modification du règlement de roulage complémentaire : axe Avenue Bouchout/Avenue Mercator : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
10. Plan de mobilité : prise en connaissance de l'approbation du PAC (comité d'audit provincial), reconfirmation, demande de subsides pour la réalisation du plan de mobilité et l'affectation de l'actualisation du plan de mobilité via une procédure rapide : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
11. Règlement de police relatif à l'heure de fermeture des établissements publics : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
12. NGBS – Approbation du contrat de gestion de la NGBS avec le Centre d'orientation des élèves de la Communauté flamande : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.  
Il est proposé séance tenante de traiter d'abord le règlement de reconnaissance et ensuite le règlement relatif au support logistique.
13. Règlement de reconnaissance des associations wemmeloises : approbation : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
14. Règlement relatif au support logistique : approbation : le bourgmestre commente ce point : un amendement est introduit, à savoir « article 4.1.1. Toute association de jeunesse reconnue, *ou tout département ou section de celle-ci* peut, pour 2 activités par an, utiliser gratuitement les autobus communaux... ». Cet amendement est approuvé À L'UNANIMITÉ.  
Le règlement sera évalué à la fin de l'année.
15. Règlement relatif à l'affichage électoral : le bourgmestre commente ce point. La séance est suspendue pour 5 minutes.

Christian Andries quitte la séance.

Sur proposition de la liste LB, un amendement est introduit, à savoir : l'installation de 4 panneaux pour les élections fédérales, 2 panneaux pour les élections régionales et 2 panneaux pour les élections européennes. Cet amendement est rejeté par 7 voix pour (Bernard Carpriau, Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe, Cynthia Kiss) et 16 contre.

Un vote distinct est organisé pour l'article 1<sup>er</sup> et l'article 2.

L'article 1<sup>er</sup> est approuvé par 17 voix pour, 6 abstentions (Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe, Cynthia Kiss).

Article 2 : Le Conseil communal décide de ne pas placer de panneaux d'affichage sur le domaine public pour les élections du 25/05/2014 : ce point est approuvé par 15 voix pour, 6

contre (Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe, Cynthia Kiss) et 2 abstentions (Bernard Carpriau, Alain Stubbe).

## **QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

### **Conseiller Mertens**

S'enquiert du point de vue du bourgmestre au sujet de la fusion des communes dont il a été question dans certains articles parus dans la presse.

Le bourgmestre répond que son point de vue personnel ne peut être demandé au sein du Conseil communal.

Il peut toutefois déclarer que de telles fusions seront particulièrement difficiles.

### **Conseiller Noltinx**

1. S'enquiert du projet de construction de la ferme sise dans la Rue J. Vanden Broeck vu qu'il s'inquiète de la valeur de ce patrimoine.

Le bourgmestre répond que tant la province que la commune ont la même préoccupation. Le volume ne sera pas modifié et le torchis est protégé. L'aspect extérieur sera donc conservé.

2. Demande s'il serait possible d'aborder lors de la concertation avec De Lijn le manque d'abribus.

L'échevin Carpriau répond qu'il abordera ce point lors de la concertation.

3. Demande si les vents violents ont causé des dommages dans notre commune.

Le bourgmestre répond que les dommages étaient plutôt limités : une grosse branche dans le parc, un arbre dans l'Avenue des Bouleaux, un arbre dans la Rue du Presbytère...

### **Conseiller Galluccio**

« Les habitants de la route régionale N290, qui traverse le territoire de Wemmel par le biais du Windberg, du Kaasmarkt, de l'Avenue Docteur Follet, de la Chaussée de Bruxelles et de l'Avenue de l'Exposition, ont été contactés par l'entreprise TECCON, établie à Zwijndrecht, au sujet de mesures topographiques. Ces mesures sont nécessaires afin de déterminer l'alignement le long de la N290.

L'Agentschap Wegen en Verkeer présentera à ce sujet un avant-projet à la Commune afin d'obtenir un avis. Un projet de plan d'alignement sera ensuite élaboré et transmis au Gouvernement flamand, qui élaborera ensuite un plan d'alignement régional définitif.

Les habitants s'inquiètent du manque d'information de la part de la Commune. »

Il demande au bourgmestre :

- êtes-vous au courant de cette enquête ?
- existe-t-il un risque, en cas d'adaptation de l'alignement, que certains habitants soient expropriés ? Le cas échéant, qui les indemniserait ?
- pourquoi n'avons-nous pas été informés de cette situation ?
- la commune a-t-elle l'intention d'informer les habitants à l'occasion d'une réunion ?
- d'autres voiries se trouvent-elles dans la même situation ?

Le bourgmestre demande que le courrier relatif à l'enquête lui soit remis étant donné qu'il n'a pas été communiqué à la commune. Il examinera ce point.

### **Conseiller Stubbe**

Demande comment cela se fait que les citoyens non belges de l'Union européenne n'aient pas reçu de courrier pour s'enregistrer. Il ne retrouve aucune trace à ce sujet dans les documents du Collège et estime que le procédé n'est pas démocratique.

Le bourgmestre demande à la secrétaire communale si elle est au courant.

La secrétaire communale répond qu'elle va vérifier ce point, mais que les instructions ont été données.

### **Conseiller Jonckheere**

Demande à tous les conseillers de participer à l'action « Let's do it Belgium », une campagne contre les déchets non ramassés qui sera organisée le samedi 22 mars 2014.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 28 mars 2014.

Wemmel, 6 mars 2014

Par ordonnance :

La Secrétaire  
(s) K. DE TAEYE

Le Président  
(s) R. DE VISSCHER